

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 3 octobre 2018 de M^{me} Ariane Arlotti: «Quel est l'état des lieux du patrimoine arboré?»

TEXTE DE LA QUESTION

Le patrimoine arboré du canton et, en ce qui nous concerne ici, de la Ville de Genève représente une richesse partagée (historique, patrimoniale, écologique et culturelle) qui contribue au bien-être des citoyennes et des citoyens. Il doit répondre au triple objectif du développement durable:

- offrir un environnement sain, biologiquement et structurellement diversifié, biologiquement connecté et résilient;
- apporter une plus-value économique pour les aspects de santé et de bien-être de la population;
- favoriser les relations sociales (entre humains, mais aussi entre les humains et la nature) et être accessible de manière équitable à l'échelle du territoire. Le patrimoine arboré contribue à la qualité de vie des Genevois et des Genevoises.

Bien géré, il peut favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Il mérite par conséquent de faire partie intégrante de l'aménagement du territoire. Un plan de gestion devrait être établi de manière participative (entre citoyens et spécialistes) avec des mises à jour périodiques.

Ces considérants nous amènent enfin à vous poser les questions suivantes:

- Combien d'arbres sont replantés chaque année et depuis dix ans?
- Quel est le budget annuel pour la plantation des arbres?
- Que compte faire la Ville à court terme pour ralentir l'abattage d'arbres dans certains quartiers?
- Que compte faire la Ville pour mieux considérer et inclure les arbres dans la planification de quartiers et du territoire (PLQ, concours d'architecture, zones industrielles)?
- Combien de parcs ont été créés depuis trente ans à Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond de la manière suivante:

Il existe aujourd'hui en Ville une cinquantaine de parcs, promenades et squares très prisés du public. Au total, Genève compte 310 hectares de parcs et

428 000 plantes sur le domaine public. Ainsi, 20% du territoire communal est végétalisé.

La sécurisation, la pérennisation et la valorisation du patrimoine arboré font l'objet d'une attention toute particulière depuis 2006. D'importants moyens humains et financiers ont été mobilisés. Ainsi des postes d'horticulteurs «généralistes» au sein du Service des espaces verts (SEVE) ont été convertis afin de permettre l'engagement de spécialistes: dendrologue, responsable de suivi de chantier au pied des arbres, arboristes.

Pendant la même période, le Conseil municipal a également voté des crédits d'investissements conséquents dans le domaine de l'arbre:

- proposition PR-707, «Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 238 000 francs destiné à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève»;
- proposition PR-1127, «Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 410 700 francs destiné à la végétalisation du domaine public»;
- proposition PR-1128, «Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 202 300 francs, dont à déduire une subvention de la Confédération de 100 000 francs, soit un montant net de 1 102 300 francs, destiné à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève».

La mobilisation de ces différentes ressources a permis de mettre en œuvre de nombreuses actions afin de mieux connaître le patrimoine arboré, de le sécuriser, le soigner et le développer:

- la géolocalisation et l'inventaire des 23 000 arbres isolés de la ville;
- la mise en œuvre d'importants soins d'élagage et de haubannage des arbres;
- la mise en œuvre du plan de gestion 2014-2023 des forêts;
- la requalification d'alignements d'arbres;
- la protection physique des arbres (barrières, etc.) et la végétalisation d'environ 150 entourages d'arbres;
- la plantation de près de 100 arbres supplémentaires, sur des lieux jusqu'alors dépourvus d'arbres.

Aujourd'hui, l'impact du changement climatique sur la qualité et la pérennisation du patrimoine arboré prend une part prépondérante dans les réflexions du SEVE. Les dépérissements d'arbres liés aux périodes de sécheresses successives s'amplifient de façon inquiétante, touchant majoritairement les arbres indigènes largement répandus dans nos parcs et nos rues.

Un programme de veille sanitaire et de sécurisation des arbres est en cours d'élaboration. Il prend en compte les conséquences du changement climatique sur l'environnement des arbres, mais aussi l'apparition des nouvelles maladies et des nouveaux ravageurs. Lorsque les conditions environnementales sont perturbées, en plus des pathogènes connus, des organismes habituellement peu nocifs peuvent devenir virulents et coloniser nouvellement les arbres. Ainsi, actuellement, il convient de faire face:

- à une résurgence de la graphiose de l'orme, de la suie de l'érable, etc.;
- au développement du chancre de l'écorce du séquoia, de la mineuse du maronnier, de la processionnaire du pin et celle du chêne, etc.;
- à l'apparition de la pyrale du buis, de la chalarose du frêne, du capricorne asiatique, etc.

Le SEVE agit également, en matière d'adaptation au changement climatique, dans le sens d'une large diversification des espèces d'arbres plantées. Depuis une dizaine d'années, les plantations de rues accueillent des arbres mieux adaptés, comme le chêne chevelu ou encore le charme houblon qui proviennent de régions climatiques plus chaudes, et donc plus résistants au manque d'eau. De plus, de nombreuses nouvelles espèces sont testées. Dans les parcs, où les conditions de sols restent plus favorables, le SEVE maintient la plantation d'espèces indigènes autant que possible, afin de préserver les cordons boisés traditionnels de nos contrées, hôtes d'une grande biodiversité.

Depuis 2013, sous l'impulsion du magistrat en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, le programme urbanature a été lancé en Ville de Genève. Il comprend trois niveaux d'action: des réalisations temporaires et saisonnières (de fin mai à fin octobre), des aménagements durables, ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique de végétalisation. La plupart des actions entreprises dans le cadre de ce programme figurent sur le site www.urbanature.ch.

Le Conseil administratif répond de la manière suivante aux questions posées:

Combien d'arbres sont replantés chaque année et depuis dix ans?

Depuis dix ans, 1580 arbres ont été replantés. Le SEVE assure le renouvellement courant des arbres dans les parcs et sur rues. Tout arbre abattu est remplacé quand l'environnement le permet (espace aérien et souterrain suffisants). Chaque année, environ 150 à 200 arbres sont plantés par le SEVE. La régénération naturelle des cordons boisés est également favorisée.

Au renouvellement courant des arbres s'ajoute le programme «nouvelles arborisations» pris en charge par la proposition PR-1127. Le SEVE a réalisé une analyse géomatique sur tout le territoire afin d'identifier les sites dépourvus d'arbres mais susceptibles d'en accueillir, dans des conditions de plantation

acceptables (distance aux façades des immeubles, distance aux réseaux et volume de fosse de plantation suffisant).

A cela s'ajoutent les arbres plantés dans le cadre des projets d'aménagement portés par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Quel est le budget annuel pour la replantation des arbres?

Le renouvellement des arbres est assuré majoritairement par le personnel du SEVE et pris en charge par le budget de fonctionnement du service. Le montant précis est difficilement quantifiable. Les coûts englobent les équipes bûcherons, plantations et jeunes arbres ainsi que la pépinière. A cela s'ajoutent les prestations de tiers et achats de matériel pour un montant d'environ 300 000 francs (expertises, locations de véhicules, travaux de dessouchage, travaux de plantation, achats d'arbres et achats de petits matériels en lien avec la plantation d'arbres, tels que tuteurs et autres).

Que compte faire la Ville à court terme pour ralentir l'abattage d'arbres dans certains quartiers de la ville?

En milieu urbain, toutes les études montrent que la durée de vie d'un arbre est fortement réduite. A cause de la pollution, des chocs, des fortes chaleurs, on estime qu'un même spécimen voit son espérance de vie diminuer de moitié selon qu'il pousse à la campagne ou en ville.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré de la Ville, le SEVE met tout en œuvre afin de limiter les abattages d'arbres à des raisons essentiellement sanitaires ou sécuritaires. Il procède à l'abattage d'un arbre dont il a la responsabilité uniquement lorsque toutes les mesures de préservation ont échoué. Par ailleurs, chaque requête en abattage doit être approuvée par le Canton qui confirme ou infirme le diagnostic posé par les spécialistes du SEVE.

La Ville a en outre déjà engagé un programme de soins particuliers pour prolonger la durée de vie des arbres existants:

1. élagages des arbres dépérissants et haubanage de branches à risque;
2. mises en place de paillage au pied des arbres majeurs pour préserver l'humidité du sol;
3. expertises approfondies des arbres à risque (mandats externes) afin de donner des informations précises en vue de préserver les arbres le plus longtemps possible;
4. mesures par sondes des besoins en eau des jeunes arbres;

5. perméabilisations des sols au pied des arbres (végétalisation, mulch, pavés);
6. protections physiques des arbres: barrières, etc. (PR-1127);
7. surveillances des chantiers au pied des arbres;
8. soins forestiers pour garantir le renouvellement et la pérennisation des forêts urbaines et péri-urbaines.

Tous les quartiers sont concernés par ces mesures de préservation des arbres. Il s'avère cependant que les dépérissements liés au changement climatique, notamment les périodes de sécheresse successives, s'accroissent et vont inexorablement s'amplifier.

Que compte faire la Ville pour mieux considérer et inclure les arbres dans la planification de quartiers et du territoire (plan localisé de quartier (PLQ), concours d'architecture, zones industrielles)?

Dans son plan directeur communal Genève 2020, la Ville aborde le thème des arbres en ville sous l'angle de la préservation et de la valorisation de son patrimoine arboré (fiche A8b) ainsi que du renforcement des continuités végétales (A8a). Les planifications en cours tiennent compte de ces objectifs et tentent de préserver les arbres remarquables et les cordons boisés.

Toutefois, conscient des enjeux à venir, à savoir l'augmentation de population prévue à l'horizon 2030 (25 000 à 26 000 habitants supplémentaires) dans un territoire de plus en plus exigu, le Conseil administratif souhaite aller plus loin et mettre en place une véritable politique de végétalisation en accompagnement de la politique de construction de logements.

C'est pourquoi il a établi une demande visant à intégrer une nouvelle fiche dans le plan directeur communal concernant la végétalisation, laquelle sera prochainement soumise au Conseil municipal.

Dans cette fiche, le Conseil administratif annonce l'élaboration d'un plan stratégique de végétalisation 2030 qui devrait être validé l'année prochaine. Ce document fixera des objectifs prévus en matière de plantation d'arbres par année. L'objectif étant d'accompagner la densification du territoire municipal par une politique de plantation d'arbres qui permettra à la fois de consolider le maillage végétal, mais aussi d'augmenter la couverture arborée de la Ville pour mieux s'adapter au changement climatique annoncé.

Ces objectifs, s'ils sont validés par votre Conseil, seront ensuite déclinés dans toutes les planifications territoriales. Leur mise en œuvre impliquera bien souvent des choix, étant donné la suroccupation actuelle des sous-sols par les réseaux, mais également en ce qui concerne les modalités d'entretien des nouveaux sujets plantés.

S'agissant des plans d'affectations, ceux-ci sont justement établis en zones de développement, dans les quartiers que la Ville souhaite urbaniser en priorité. Une attention toute particulière est accordée au maintien et à la valorisation des éléments importants du patrimoine arboré.

De plus, les projets de plans localisés de quartier initiés par la Ville comportent en règle générale une charte des aménagements extérieurs destinée à garantir une mise en œuvre adéquate de ces espaces rendus accessibles au public parallèlement à la construction des nouveaux logements.

Combien de parcs ont été créés depuis trente ans à Genève?

Les principaux parcs créés pendant ces dernières années sont le parc Hentsch, le parc de l'Ancien-Palais et le parc des Chaumettes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone